



Communiqué de presse - 14 décembre 2022,

## L'UNIFAB MET EN LUMIERE LES LIENS ENTRE CONTREFAÇON ET CRIMINALITE ORGANISEE

**L'Union des Fabricants (Unifab)** – association de défense et de promotion de la propriété intellectuelle qui regroupe plus de 200 entreprises membres issues de tous les secteurs d'activité – **lance une vaste campagne d'affichage online et offline afin d'alerter les consommateurs sur les liens qui unissent les réseaux de contrefacteurs à ceux de la criminalité organisée.**

Conçue d'une manière générique et mise à la disposition des entreprises de tous les secteurs d'activité, cette campagne a été **adaptée à la contrefaçon des produits du tabac**. En effet, la contrefaçon n'épargne aucun secteur, **600 tonnes de fausses cigarettes ont été interceptées en 2022 par les douanes. Il est utile de souligner que 65% de la consommation de fausses cigarettes en Europe est effectuée en France et 400 millions de paquets contrefaisants ont été consommés en 2021.**

Ce trafic étant à l'origine de **nombreuses nuisances**, notamment pour les riverains des points de deal qui profilèrent en Ile de France, il représente un **enjeu majeur de sécurité publique pour les élus locaux de la Région**. La sensibilisation des consommateurs et le soutien apporté dans cette lutte aux élus deviennent urgents. Également proposés à la vente **sur les réseaux sociaux et marketplaces s'adressant aux populations les plus jeunes, avec des profils créés par des mafias liées aux réseaux d'immigration illégale et aux trafics de stupéfiants**, la contrefaçon représente une source de financement classiquement utilisés par ces groupes criminels.

Cette campagne mise en avant sur des panneaux publicitaires, dans le métro, certains supports médiatiques sur l'ensemble de la Région Ile de France et promue sur les réseaux sociaux a pour objectif de provoquer une réelle prise de conscience sur les impacts que génèrent les faux produits.

L'opportunité législative, de **la proposition de loi du Député Christophe Blanchet** arrivant sous peu au Sénat, **d'inscrire les atteintes au droit de la propriété intellectuelle dans une logique moderne**

**répressive doit contenir des mesures phares comme l'amende forfaitaire**, afin de dissuader et accompagner les acheteurs vers des réseaux de distribution classiques.

Les efforts communs ne sont plus à démontrer, les résultats probants de la **13<sup>ème</sup> édition de l'opération In-Our-Site, menée par Europol** – qui a fait de la contrefaçon une priorité en sa qualité de source principale de financement de la criminalité organisée avec EMPACT - a permis :

- **la suppression de 12 526 sites web,**
- **la déconnection de 32 serveurs qui distribuait et hébergeait du contenu pour 2 294 chaînes de télévision (en Espagne),**
- **la fermeture de 15 boutiques en lignes vendant des produits contrefaisants sur les réseaux sociaux,**
- **la saisie de 127 365 produits contrefaisants d'une valeur de 3,8 millions d'euros,**
- **l'arrestation de 14 personnes,**
- **le démantèlement d'1 atelier en Bulgarie contenant des machines à coudre et à gaufrer avec de faux autocollants - des étiquettes de marques notoires - des articles sans marques prêts à être siglés et 600 articles contrefaisants d'une valeur de 35 000 € et 1 arme à feu.**

*« Cette campagne doit être utilisée et réutilisée par tous, afin de montrer à la face du monde les impacts dramatiques de la contrefaçon sur la société toute entière. Les contrefacteurs n'hésitent plus à user de tous les stratagèmes pour duper et abuser des consommateurs en leur faisant acheter et utiliser des produits, qui les rendent complices d'actes innommables. Chaque consommateur doit savoir qu'il est soumis à une amende de 135 euros en consommant ces faux produits, qu'il est préférable de se procurer dans le réseau de distribution classique. »* déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

[Accéder aux visuels](#)

[Accéder aux visuels](#)

[Accéder aux visuels](#)

CONTACT PRESSE :

UNIFAB - Régis Messali - Directeur de la communication et du développement

01 56 26 14 07 / 06 16 89 00 81 - [rmessali@unifab.com](mailto:rmessali@unifab.com)